

Rafrâichir vos locaux de travail — décret n° 2025-482

RAFRAÎCHISSEUR D'AIR

MISTRAL 75

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type	Rafrâichisseur d'air grande puissance
Puissance maximale	450 W
Surface de refroidissement	75 m²
Débit d'air	8 000 m³/h
Vitesse du vent	12 m/s max
Vitesses	3 — basse, moyenne, élevée
Consommation d'eau	4 L/h
Niveau sonore	≤ 65 dB
Réservoir d'eau	80 L
Direction du vent	auto G/D, manuel haut/bas
Moteur	100 % cuivre
Dimensions	L 68 × P 44 × H 130 cm
Poids net	21,5 kg



USAGE RECOMMANDÉ

Local ventilé ou ouvert, avec renouvellement d'air : atelier, entrepôt, cuisine, local technique.

CE QUE DIT LE DÉCRET

Le décret impose d'évaluer le risque chaleur et de le prévenir par des moyens adaptés — sans imposer d'équipement précis. Ce matériel peut être l'un de ces moyens, à consigner dans votre plan de rafraîchissement annexé au document unique.